

avril 2019

Les épreuves du Bac technologique sont définies par l'[arrêté du 16 juillet 2018 \(NOR : MENE1813140A\)](#).

Comme pour le bac général :

L'évaluation du bac est constituée de 3 blocs : des **épreuves terminales** (60%), des **épreuves communes de contrôle continu = E3C** (30%) et les **moyennes des notes de bulletin** (10%).

Les E3C sont organisées en **3 séries d'épreuves** sur les 2 ans du **cycle terminal** : deux séries d'épreuves au cours des deuxième et troisième trimestres de la classe de première et une série d'épreuves au cours du deuxième trimestre de la classe de terminale.

Les E3C portent sur les **enseignements de tronc commun**, ainsi que, en fin de première, sur **une des spécialités**. Les sujets d'E3C seront à choisir dans une banque nationale de sujets. Leur correction se fera après anonymisation des copies.

Contrairement au Bac général :

Le coefficient de l'**épreuve de philosophie** est plus faible (4%) qu'en voie générale (8%). En « compensation », l'**épreuve orale** compte pour 14% (au lieu de 10% dans la voie générale).

Les **maths** sont dans le tronc commun et sont donc présentes dans chacune des E3C (à la place de l'enseignement scientifique en voie générale).

Les élèves ne choisissent pas la spécialité qu'ils « abandonnent » en fin de classe de première, c'est l'**architecture de la série choisie** qui impose l'épreuve de spécialité à passer en fin d'année de Première (fixée par l'arrêté du 19 juillet 2018).

Il faut distinguer les **spécialités imposées par la série** (qui font l'objet des épreuves terminales, d'une épreuve dans la 2^{ème} E3C, et sont le support de l'épreuve orale) des **enseignements spécifiques** parfois proposés au choix de l'élève en classe de première ou de terminale (en série STL, STI2D, STMG). Ces enseignements spécifiques sont des « spécialisations de la spécialité » et donc incluses dans l'horaire des spécialités.

Il existe, pour toutes les séries technologiques, un **enseignement technologique en langue vivante (ETLV)** de 1h. Cet horaire est inclus dans les 4h de LVA + LVB. Il est évalué dans le cadre des 10% du bulletin.

PISTES D'ACTION POUR PRÉPARER AU MIEUX LA RENTRÉE

Les équipes dans les établissements peuvent utiliser divers leviers :

Du temps exceptionnel en fin d'année scolaire 2018-2019 pour anticiper les problématiques d'organisation dans l'établissement.

Des temps réguliers fixés au cours de l'année :

Les équipes disciplinaires concernées par les séries d'E3C doivent pouvoir bénéficier de temps ponctuels entourant les épreuves pour la **concertation**, la **correction**, l'**harmonisation**.
.../...

.../... Des **créneaux réguliers** sur les emplois du temps doivent permettre des discussions régulières sur ces problématiques d'évaluation afin de **réguler, cadrer et améliorer** ces nouvelles modalités.

Les périodes de ces E3C sont un temps possible de **réorganisation de la vie de l'établissement** : sorties, stages, projets et semaine de l'orientation notamment. Ces temps peuvent être l'occasion de suivis plus personnalisés des élèves par des adultes référents (et rémunérés).

La coexistence de ces E3C et des conseils de classes trimestriels est problématique, et deviendra critique en 2021, lorsque le calendrier complet s'appliquera de façon superposée pour la classe de première et celle de terminale. Une **organisation choisie en semestres** et une réflexion sur le **rôle des Professeurs Principaux** peut être menée afin de rendre supportable la charge de travail de chacun et de trouver collectivement des réponses appropriées aux diverses contraintes.

Ces E3C étant formellement définies comme des épreuves de baccalauréat, et étant organisées dans l'établissement,

LE SGEN-CFDT REVENDIQUE :

La création d'un secrétariat (avec une enveloppe conséquente de rémunération des acteurs qui feront face à la charge de travail et aux responsabilités induites).

La correction de copies doit s'accompagner d'une reconnaissance financière (comme pour les copies de bac actuellement).

La coordination de ces épreuves nécessite des équipes de direction complètes (avec *a minima* 1 adjoint par établissement)

Pas de sur-contrôle de ces temps par les hiérarchies intermédiaires au nom de l'égalité républicaine : le ministère doit assumer que l'utilisation de la banque nationale de sujets est la garantie de cette égalité et laisser réellement la main aux établissements pour l'organisation pratique (dates, modalités...).

Plus d'information : _____

Fédération Sgen-CFDT
47-49 avenue Simon Bolivar
75950 Paris cedex 19
Tél : 01 56 41 51 00